

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

---

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL468

présenté par  
M. Poisson

-----

### ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Une telle modification de l'article 132-35 imposerait une obligation de motivation supplémentaire aux juridictions qui serait source de complexification et de lenteur des procédures.